



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Mention : mort en deportation

Question écrite n° 7481

Texte de la question

M. Serge Charles appelle l'attention de M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre sur la lenteur avec laquelle la mention « mort en deportation » est reconnue aux personnes ayant disparu dans de telles circonstances. Depuis la loi du 15 mai 1985 qui sert de fondement aux mesures arrêtées dans ce cadre, il semblerait qu'à ce jour seules 16 701 décisions aient été prises et 1 506 rectifications apportées sur les actes d'état civil, alors que 130 000 victimes sont concernées. Il lui demande, par conséquent, quelles mesures il envisage de prendre pour améliorer cette situation, particulièrement mal vécue par les survivants, qui redoutent de voir ainsi cet épisode tragique de notre histoire tomber dans l'oubli.

Texte de la réponse

A ce jour, 19 166 noms ont été publiés pour 25 000 dossiers examinés sur un total d'environ 100 000 noms. Un quart de l'opération a donc été effectuée. Un autre arrêté en cours de publication permettra de compléter ces listes. Une méthode de travail fondée sur l'étude rigoureuse et systématique des dossiers a été privilégiée afin de publier des listes non contestables. Cette vérification a fait apparaître que trois dossiers sur dix se rapportent à une personne déportée mais dont l'état civil n'est pas régularisé ou à un travailleur décédé au cours de sa requisition. Ces dossiers ne peuvent pas donner lieu à l'attribution de la mention : « mort en deportation ». Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre a donné des instructions pour que la procédure soit accélérée.

Données clés

Auteur : [M. Charles Serge](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7481

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1993, page 3742

Réponse publiée le : 29 novembre 1993, page 4251